CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E29622** **VALABLE JUSQU'AU** **01/07/2027**

ÉDITÉ LE 16/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 16/08/1983

Raison sociale : SITEC

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 01/07/2006

Capital : 100 000

RUE DES COMPAGNONS
ZONE ACTIVITES DE CHATENAY
37210 ROCHECORBON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC TOURS 1983B00214

Siret : 328 104 617 00035

Code NACE : 4399A

Numéro caisse de congés payés : 6106343

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AH 551 333

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AH 551 333

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 02 47 40 47 40 **Fax :**

Portable : 06 82 16 85 39

Responsabilité légale :
RIVET ABDELHAKIM PRÉSIDENT

Site Internet : https://www.sitec37.fr

E-mail : sitec37@wanadoo.fr

Effectif moyen : 15 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 6 185 448 **Tranche de classification :** CA7

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
3212	Étanchéité en matériaux bitumineux en feuilles (Technicité confirmée)	15	04/03/2026
3811	Parois en bardages simples (Technicité courante)	15	25/02/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

16/06/2026 10:35

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.